



Association sportive des personnels de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon

LYON SPORT METROPOLE recrute DES MONITEURS/MONITRICES DE TENNIS

Lyon Sport Métropole (ex-ASCUL) vient de célébrer son cinquantenaire. C'est une association omnisports qui comprend 17 sections sportives et près de 2000 adhérents. Elle s'adresse prioritairement aux agents de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon. Les adhérents peuvent pratiquer une trentaine de disciplines sportives dans différents équipements sportifs ou à l'occasion de sorties en extérieur. Des événements d'importance sont régulièrement organisés : Foulée des Monts d'Or, Trophée Béraudier tournoi international de Boule Lyonnaise, Ekiden marathon en relais, Tournoi Deveze de football entreprises, tournois de tennis et participation à différentes compétitions...

Notre section Tennis officie sur les sites de Gerland (Plaine des jeux) qui dispose de 10 courts de tennis dont 3 couverts et de Vénissieux Parilly qui dispose de 2 courts de tennis.

Les postes sont à pourvoir à compter du 8 février 2022.

En application du Code du sport et dans le cadre de la convention collective du sport, les candidats doivent justifier des obligations de qualification, déclaration et carte professionnelle. Les éducateurs stagiaires préparant leur qualification professionnelle peuvent également adresser leur candidature.

Des contrats à durée déterminée à temps partiel intermittent sont proposés pour la saison en cours qui se termine en juin 2022 avec perspective de contrat à durée indéterminée à compter de la saison suivante qui débute entre juillet et septembre 2022.

Le nombre d'heures total d'encadrement des cours collectifs est d'environ 40 heures hebdomadaires. Ces heures sont réparties les mardis, mercredis, jeudis et samedis hors périodes de vacances scolaires. La mission peut comprendre l'accompagnement des jeunes inscrits en championnat.

Des cours individuels et des stages pendant ou hors vacances peuvent en outre être organisés. Ces heures complémentaires peuvent faire l'objet d'avenants au contrat de travail.

La rémunération horaire est variable selon la qualification, l'expérience des candidats et le nombre d'heures assurées.

Les candidats doivent indiquer leurs prétentions salariales au regard des créneaux (jours et nombre d'heures) qu'ils peuvent prendre en charge ainsi que le ou les lieux de travail indiqués ci-dessus.

Pour tous renseignements complémentaires, joindre le **Tél : 04 78 28 95 42**

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courriel à : direction@lyonsportmetropole.org

ou par courrier à : LYON SPORT METROPOLE - Monsieur le Président - 33 bis cours Général Giraud 69001 Lyon